

# CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2019

**Sous la présidence de Monsieur Jan BEHETS**

**Etaient présents:**

Mrs et Mme Robert ESTACHY, Marielle BRET, Dominique HEMAR , Hubert LONGERON, Denis TALLON , Lionel SIGNORET

**Absents** Guy SIGNORET, Alain VEZZA, Jérôme CHATAGNER

**Pouvoirs :**

Alain VEZZA à Lionel SIGNORET

Dominique HEMAR à Jan BEHETS

**Début de séance à 20 h**

- **Secrétaire de séance : Robert ESTACHY**
- Approbation du compte rendu de la séance du 20 mai 2019 à l'unanimité.

## **I – ORDRE DU JOUR**

### **1 – AEP Bouclage de Maljasset :**

Le Maire expose les propositions du Bureau d' Etudes CLAIE pour la maîtrise d'oeuvre et de l'entreprise SACTP Olivero :

- 3 075.00 € pour la maîtrise d'oeuvre

- 24 960.00 € pour la réalisation

Le conseil municipal décidé à la majorité :

D'approuver le programme de travaux pour un montant de 28 035.00 €

De décider le choix du bureau d'études CLAIE pour la maîtrise d'oeuvre et de l'entreprise SACTP OLIVERO pour la réalisation.

Il autorise et charge le maire de poursuivre toutes les démarches et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Vote : majorité (oui: 6 non: 0 abst: 3)**

### **II - QUESTIONS DIVERSES :**

- **Travaux de Maljasset** : les travaux de bouclage dans le village débordent sur la semaine du 24 au 28 juin. Les passages sont impossibles entre 8 h et 17 h 30 ; possibles le week-end.

- **Club Alpin Français** : demande d'autorisation pour réfection du captage et de la conduite d'eau potable.

- **Dérogation du préfet** : la commune a obtenu une dérogation pour les 3 ans à venir pour le maintien du comptage de l'eau potable au forfait.

- **Visite** de madame Boeuf de la DDT ( police de l'eau )

- **Arrivée des troupeaux** : à partir de cette semaine. La commune n'a pas d'information sur les dates précises de montée d'estive. Hélicoptage CERPAM le 24 juin.

---

- **Séance levée à 21 h 40**

**Lecture en ligne sur le blog à l'adresse suivante : [www.mairie-saint-paul-ubaye.com](http://www.mairie-saint-paul-ubaye.com)  
(sous réserve de validation au prochain conseil municipal)**